

Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU, PLUi et cartes communales *(liste indicative d'informations à fournir)*

1. Intitulé du projet et état d'avancement

Procédure concernée <i>(ex pour les PLU : élaboration, révision , DP ou DUP...)</i>	Type de document <i>(ex : POS, PLU communal ou intercommunal, carte communale)</i>	Territoire concerné
Modification simplifiée n°1 du PLU	Plan Local d'Urbanisme communal	Commune de VILLENEUVE DE BERG (07)

En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi	
Date de débat du PADD	
Le cas échéant, date prévisionnelle de l'arrêt du projet	

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable <i>(compétente pour conduire la procédure d'urbanisme)</i>	Monsieur le Maire, Christian AUDIGIER
Courriel	contact@villeneuveberg.fr

3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire	
Nom(s) de la (ou des) commune(s) concernée(s)	VILLENEUVE-DE-BERG
Nombre d'habitants concernés <i>(au dernier recensement général de la population)</i>	3 096 habitants (INSEE 2018)
Le cas échéant : nombre d'habitants permanents et en période touristique	
Superficie du territoire	2 461 ha

3.2. Quels sont les objectifs de cette procédure ? <i>Annexe : la délibération engageant la procédure</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Classement d'une partie de la zone UL (urbaine de loisirs) en zone Ueq (urbaine d'équipements) au lieu-dit "Pommier", pour autoriser la construction d'un centre d'incendie et de secours intercommunal par le SDIS 07 - Suppression de deux emplacements réservés (travaux réalisés)

3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement ?

Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU

Respect des orientations d'aménagement définies dans le PADD du PLU approuvé le 11 juillet 2016.
La construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à vocation intercommunale est en accord avec l'objectif principal du PADD "Renforcer Villeneuve-de-Berg dans son rôle de pôle central au sein du territoire de Berg et Coiron".

3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?

Annexes :

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;
- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint ;

Evolutions des dispositions réglementaires :

- Réduction de la zone UL "Pommier" au profit d'une zone Ueq (7500 m2 environ).
- Création d'un sous-secteur Ueqa pour intégrer dans le règlement écrit des dispositions adaptées au projet encadrant l'urbanisation de ce secteur
- Suppression de deux emplacements réservés situés secteur "Pommier" (aménagement réalisés)

3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la CDPENAF, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, de mise à jour du zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser

Aucune consultation n'est nécessaire (la zone est classée en zone UL au PLU approuvé le 11 juillet 2016)

3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par...

- les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ?	Non
- les dispositions de la loi Littoral (3 lacs concernés : Léman, Bourget, Annecy) ?	Non
- une <u>DTA ou DTADD</u> ? Si oui, laquelle ?	Non
- un <u>SCoT</u> , un schéma de secteur ? Si oui, le(s)quel(s) ? ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la <u>loi « Grenelle 2 »</u> ?	SCoT de l'Ardèche méridionale (en cours d'élaboration)
- un (ou plusieurs) <u>SDAGE ou SAGE</u> ? Si oui, le(s)quel(s) ?	SDAGE Rhône Méditerranée et SAGE du bassin versant de l'Ardèche

3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

PLU en vigueur approuvé le 11 juillet 2016 soumis à évaluation environnementale lors de son élaboration (évaluation non renforcée)

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	
---	--

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

<p>Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<p>Aucune évolution du zonage des zones constructibles</p>
<p>Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?</p>	<p>Sans influence</p>
<p>Sur quelles perspectives de développement (<i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i>) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<p>Maintien des objectifs définis en 2016</p>
<p>Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui : Non</p>	
<p>Quelle est approximativement la superficie consommée ?</p>	<p>sans objet</p>
<p>Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (<i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne...</i>) ont été préalablement examinées ?</p>	
<p>Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).</p>	

4.2. Milieux naturels et biodiversité

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ?
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Zone Natura 2000 ?		X	
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?		X	
Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?		X	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ?	X		La commune est concernée par plusieurs ZNIEFF. Aucune ne concerne le site du futur projet. - «Ensemble Septentrional des Plateaux Calcaires du Bas-Vivaraïs » ZNIEFF de type 2 n°0718 - «Vallée de l'Ibie» ZNIEFF de type 1 n°07180001
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		X	- «Combe du Cros» ZNIEFF de type 1 n°07000021
Continuité écologique connue ou repérée par la commune ou l'intercommunalité ou par un document de rang supérieur (SRCE, SCoT, DTA...) ?	X		Le site à projet est classé dans une zone de « perméabilité moyenne ». Il jouxte une zone urbanisée et artificialisée ainsi qu'une infrastructure routière classée « route principale ». L'impact de l'urbanisation de cette parcelle est très limité en terme de fonctionnement des continuités écologiques.
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?	X		Des zones humides de superficie supérieure à 1 ha sont identifiées sur le territoire, le long des cours d'eau l'Ibie et la Claduègne. Ces secteurs sont en dehors du périmètre concerné par la modification simplifiée.

4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, zone de présomption de prescription archéologique...) ?	X		6 édifices sont concernés par une inscription aux MH : Porte de l'Hôpital, Maison ancienne, Hôtel Sénéchal, Hôtel de Barruel et Gendarmerie. 9 entités archéologiques ont été identifiées dans la ville et le territoire de la commune datant de la période de la Préhistoire à la période médiévale. Le projet de modification simplifiée ne porte pas atteinte aux éléments majeurs du patrimoine bâti
Site classé ou projet de site classé ?		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?		X	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?	X		Un « Site patrimonial remarquable » (SPR) a été approuvé le 25/09/2017 en remplacement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) initialement prescrite en 2008. Le projet de modification simplifiée est situé en dehors du périmètre.
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		X	
Directive de protection et de mise en valeur des paysages ?		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ?		X	

4.4. Ressource en eau			
Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Captages :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ?

4.4. Ressource en eau			
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) des 500 captages prioritaires Grenelle 2 ?		X	
De captages repérés par un SDAGE Ou un SAGE?		X	
Usages :	Oui	Non	Si oui, précisez
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?	X		Pas d'augmentation significative des besoins prévus par rapport aux prévisions inscrites au PLU de 2016
Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ?		X	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		X	
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?	X		Eaux usées traitées à la station de la commune de Villeneuve de Berg Équipement conforme à la réglementation selon le dernier rapport disponible (2016) et capacité suffisante

4.5. Sols et sous-sol, déchets			
	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :			
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?		X	

4.5. Sols et sous-sol, déchets

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Anciens sites industriels et activités de services (<i>base de données BASIAS</i>) ?		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		X	

4.6. Risques et nuisances

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels (<i>inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts...</i>), industriels, technologiques, miniers connus ?		X	
Plans de prévention des risques (<i>naturels, technologiques, miniers</i>) approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		Le territoire communal de Villeneuve-de-Berg est soumis à un risque d'inondation de la Claduègne qui a fait l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) approuvé par AP du 10/08/2016. Le site à projet n'est pas concerné par la zone inondable ni par aucun autre risque naturel
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Longé par la RN102, le site est concerné par la présence d'une voie bruyante selon l'arrêté préfectoral n° 2011362-0007 du 23 décembre 2011 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de l'Ardèche. Un arrêté préfectoral du 4 mai 2015 portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les infrastructures routières de l'Etat dans le département, vient compléter les prescriptions réglementaires.

4.7. Air, énergie, climat

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		x	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		x	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		x	

5. Éléments complémentaires que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer (*facultatif*)

--

6. Annexes (*rappel*)

Pour les élaboration ou révision de PLU ou PLUi ou de carte communale	Pour les PLU et PLUi : le projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU	Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	La délibération prescrivant la procédure (arrêté)	<input checked="" type="checkbox"/>